

## LA POSITION HIÉRARCHIQUE ET L'ANCIENNETÉ AU POSTE DU TRAVAIL COMME DÉTERMINANTS DE L'EXPLICATION NAÏVE DES ACCIDENTS : UNE ÉTUDE DANS UNE ENTREPRISE ROUMAINE

Raluca Oprea Ciobanu<sup>1</sup>  
Université Lyon 2, France

Dongo Rémi Kouabenan<sup>2</sup>  
Université Pierre Mendès France

### Abstract

*This article aimed at examining accidents' causal attributions by employees from a Romanian company according to their hierarchical position and their length of service. We particularly investigated how workers and their supervisors perceived risks and occupational accidents' causes. Participants were 114 employees, included 30 supervisors and 84 workers. They all belonged to the most exposed departments of the factory observed. The material used derived from the fatalism scale elaborated by Kouabenan (1998) and his risk perception and accidents' causal explanation scale (Kouabenan (1996). As far as possible we adapted this material to the Romanian context. The results showed that the employees had an accurate perception of the risks inherent in their work environment (pollution, occupational accidents, traffic accidents). There was no clear effect of the hierarchical position on causal attributions for the accidents. Both workers as well as their supervisors made more external attributions. However, workers held more fatalistic beliefs than supervisors. In the same way, the length of service didn't affect causal attributions for accidents, but affect the adherence to fatalistic beliefs. Less experienced employees believe more in fate than more experienced employees. All in all, the results of this study tend to confirm those of previous work (Kouabenan, 1996; Beauvois & Dubois, 1988; Yeray & Oskelys, 2001). Implications and possible preventive measures derived from these results were discussed.*

*Acest articol prezintă rolul pe care statutul profesional și vechimea la locul de muncă îl au în realizarea atribuirilor cauzale ale unor accidente, de către salariații unei întreprinderi românești. Autorii pun în evidență modul în care muncitorii și maiștrii percep și își reprezintă cauzele accidentelor la locul de muncă. Participanții la acest studiu, 114 salariați (30 maiștri și 84 muncitori) fac parte din departamentele cele mai expuse la riscuri de accidente de muncă. Pentru a identifica percepția riscului și explicațiile cauzale ale salariaților, am folosit scala de atribuire cauzale, elaborată de Kouabenan (1998), precum și scala de percepere a riscului și a explicațiilor cauzale (Kouabenan, 1996). În aplicarea acestor scale, am ținut cont de contextul de muncă românesc, dar și de condițiile de muncă specifice acestei întreprinderi. În general, salariații au o percepție corectă a riscurilor existente în mediul de muncă (poluare, accidente de muncă, accidente rutiere). În ceea ce privește poziția ierarhică nu am identificat un efect net, maiștrii și muncitorii făcând mai multe atribuiri externe decât interne relativ la accident. Am observat însă că muncitorii prezintă mai multe credințe fataliste decât maiștrii. În ceea ce privește vechimea la locul de muncă, aceasta nu influențează atribuirile cauzale ale accidentelor, dar influențează aderarea la credințele fataliste, în măsura în care salariații cu o vechime în lucru mică fac mai multe atribuiri cauzale decât salariații cu un nivel de vechime superior. Rezultatele obținute în*

<sup>1</sup> Doctorante en Psychologie, ICAR (UMR 5191) CNRS, Université Lyon 2, Ecole Normale Supérieure – LSH Lyon, raluca.ciobanu@univ-lyon2.fr

<sup>2</sup> Professeur des Universités, Université Pierre Mendès France, Laboratoire de Psychologie Sociale, Remi.Kouabenan@upmf-grenoble.fr

---

*contextul românesc confirma într-o oarecare măsură cercetările anterior realizate (Kouabenan, 1996; Beauvois & Dubois 1988; Yeray & Oskelys, 2001). De asemenea, vă prezentăm concluziile și diferitele măsuri de prevenție posibile obținute în urma observațiilor și a analizei rezultatelor cercetării.*

**Key-words:** *accident, risk perception, fatalism, causal attribution, socioprofessional status, hierarchical position, length of service*

## Introduction

Les questions relatives aux risques et aux accidents du travail ne sont pas récentes. Au fil des années elles ont suscité autant l'intérêt des chercheurs que des professionnels. Cet intérêt est motivé non seulement par les conséquences dramatiques des accidents mais aussi par l'impact des nouvelles technologies de production sur l'activité des individus. Les accidents du travail qui se produisent dans les organisations ont des répercussions aussi bien au niveau individuel, collectif qu'organisationnel. Selon Kouabenan (1999 ; 2000) l'accident du travail a souvent des conséquences physiques, psychologiques et sociales. L'étendue et l'impact de ces conséquences sont tels que l'étude et la prévention des accidents apparaissent aujourd'hui comme une nécessité non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan humain et social. Un employé, victime d'un accident peut subir des pertes financières, souffrir physiquement ou psychologiquement, voire mourir. Les effets d'un accident ne sont pas toujours temporaires et peuvent être dévastateurs à long terme sur la vie personnelle, sociale ou sur les autres activités de l'individu. L'accident n'affecte pas que la vie de la victime ; il a également des effets indirects sur celle des amis, de la famille de la victime et de l'ensemble de la collectivité (voir aussi Kouabenan & Alladoum, 1997 pour plus de détails).

L'accident apparaît également comme un problème important de santé publique qui s'apprécie à travers le taux de mortalité accidentelle et le taux de morbidité qui demeurent, malgré les fluctuations, très élevés dans la plupart des pays. En France en 2006, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) a indemnisé 1,4 millions accidents du travail. Parmi ces accidents, 700 772 ont donné lieu à un arrêt de travail. A l'échelon national français, on compte environ 40 accidents du travail avec

arrêt de travail pour 1000 salariés. L'indice de fréquence progresse légèrement, passant de 39,1 à 39,4 accidents pour 1 000 salariés. Le nombre d'accidents mortels du travail, qui avait connu une forte baisse en 2005, progresse en 2006 de 13,3 %, pour s'établir à 537 décès. Ces accidents sont à l'origine de près de 35 millions de journées perdues par incapacité temporaire (source INRS, [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) et CNAMTS, [www.cnamts.fr](http://www.cnamts.fr)).

Dans le contexte social et économique roumain, malgré une faible connaissance des statistiques d'accidents, et ce pour des raisons diverses, la population semble de plus en plus confrontée à une augmentation du nombre des morts par suite d'accidents du travail. En 2006, le Ministère roumain du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille a publié un bulletin statistique afin de présenter l'évolution des blessures et du nombre des accidents du travail en Roumanie. Les chiffres disponibles montrent qu'en Roumanie, malgré une relative baisse entre 2002 et 2005, les entreprises sont confrontées à un nombre important d'accidents du travail : 4.714 personnes accidentées en 2005 (contre 6209 en 2002), surtout quand on sait que ces chiffres peuvent être amplement sous-estimés. Plus important, ces accidents sont de plus en plus graves car la proportion des accidents du travail mortels a augmenté, passant de 399 décès accidentels en 2002 à 406 décès par accidents du travail en 2005. Malgré des réserves possibles sur la fiabilité des statistiques, le nombre des décès accidentels pour la même année 2005 se rapproche curieusement de celui observé en France où les statistiques peuvent être considérées comme plus précises (406 versus 537). De même, le nombre des personnes impliquées dans des accidents collectifs dans la même période a augmenté, passant de 130 en 2002 à 193 en 2005 (Chivu, 2006, cité par European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2007).

Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des statistiques d'accidents du travail en Roumanie disponibles pour la période allant de 2002 à 2005 :

**Tableau 1.** Accidents du travail en Roumanie de 2002 à 2005 (nombre des personnes accidentées pour 1000 salariés)

	2002	2003	2004	2005
1. Nombre d'accidents	6.209	5.799	5.543	4.714
2. Blessures mortelles	399	367	384	406
3. Salariés impliqués dans des accidents collectifs	130	122	160	193
4. Blessures mortelles	89	93	133	150

A la lecture de ce tableau, nous pouvons également observer que le nombre de blessures mortelles suite à des accidents collectifs de travail a une trajectoire ascendante (89 blessures mortelles en 2002 versus 150 blessures mortelles en 2005). Enfin, notons que d'après Chivu (2006), en 2005 en Roumanie, les inspecteurs du travail ont identifié un grand nombre de risques d'accident et de maladies professionnelles, et ont interdit l'utilisation de 1140 équipements techniques reconnus comme étant dangereux et non conformes.

L'impact des accidents sur la santé des travailleurs et sur la productivité des entreprises appelle la mobilisation de moyens importants au niveau des entreprises et de la collectivité en vue d'un meilleur contrôle et d'une plus grande maîtrise des risques. Les réglementations nationales, mais surtout la réglementation européenne actuelle, incitent les entreprises à repenser les situations à risque, les actions et les acteurs de la sécurité.

Selon Cuny et Gaillard (2003), « on ne parle plus "d'hygiène et sécurité du travail", mais de "santé et sécurité au travail" (ex : directive 89/391). (...) La prévention des risques a des exigences qui sont formulées aujourd'hui en termes de résultats et non plus en termes de moyens » (Viet & Rebuffat, 1999, cités par Cuny et Gaillard, 2003, pp. 32-33). Ainsi, dans le contexte actuel, la sécurité devient une préoccupation centrale des dirigeants des entreprises et se concrétise par la mise en place de nouvelles normes et règles de sécurité. Il va sans dire que la Roumanie qui vient de rentrer dans l'union européenne ne peut se soustraire à ces nouvelles exigences.

L'explication des accidents en milieu industriel devient de plus en plus cruciale non seulement pour les intervenants experts mais aussi et surtout pour les individus directement

impliqués (victimes ou témoins salariés de l'organisation quotidiennement confrontés aux risques). L'étude psychologique des accidents du travail permet d'en reconstituer les causes ou la genèse, de repérer les erreurs dans l'exécution des tâches, les défaillances ou les difficultés inhérentes au système de production, les incidents et les risques possibles d'accidents futurs. Elle nous permet aussi de cerner les systèmes d'interaction et de communication dans l'organisation, d'avoir une vision du climat de travail et des mesures de prévention mises en place par la direction de l'entreprise.

Selon Kouabenan (1999 ; 2000), l'explication des événements négatifs, à l'instar des accidents, répond au besoin de contrôle et de sécurité des individus. Pour lui, expliquer un accident du travail est important non seulement à cause des conséquences désastreuses que celui-ci implique pour la santé des travailleurs, mais aussi à cause du besoin naturel et légitime de sécurité et de bien-être de la part des différents acteurs impliqués dans la situation de travail. L'importance de l'étude des explications des accidents de travail est double : (1) du point de vue scientifique, l'étude des accidents permet aux chercheurs de comprendre la causalité des accidents, d'identifier les représentations, les explications et le ressenti des individus impliqués et des témoins afin de proposer des modèles d'intervention ; (2) du point de vue pratique pour l'organisation, elle permet d'améliorer les stratégies de prévention au niveau de l'organisation et de s'investir dans une démarche qui vise le bien-être des salariés.

Chaque entreprise est unique dans sa manière de fonctionner et par rapport à cette unicité, il est important de pouvoir développer des modalités de prévention spécifiques. Pour cela, la prise en compte du point de vue causal des différents acteurs de la situation à risque s'avère indispensable. La théorie de l'attribution soutient que les individus interprètent le comportement en termes de causes et que cette interprétation a un rôle déterminant dans l'apparition de leurs réactions. Heider (1958), puis Jones et Davis (1965) et Kelley (1967), se sont entre autres efforcés de mettre en évidence la manière dont les individus perçoivent la causalité de leurs propres actions et de celles d'autrui, mais aussi la manière dont ils expliquent leurs propres comportements. Kouabenan (1999) a appliqué ces principes théoriques à l'explication des accidents et proposé le terme

---

« d'explication naïve » des accidents pour désigner justement l'explication spontanément fournie pour les accidents par les individus non spécialistes. Dans ses travaux, Kouabenan (1982 ; 1985 ; 1999 ; 2000) montre que ces explications naïves des accidents sont souvent défensives et font intervenir plusieurs facteurs liés soit aux caractéristiques de la victime (âge, sexe, position hiérarchique ou statut social, etc.), soit à celles de l'accident (gravité, nature, etc.), aux caractéristiques de la personne qui fait l'explication (position hiérarchique, statut social, croyances, degré d'implication dans l'accident, etc.) et à ses liens avec la victime (collègue de travail, supérieur hiérarchique, climat d'entente ou de mésentente, liens affectifs, etc.). Les explications défensives tendent à être exacerbées par la gravité de l'accident ou même par l'implication dans l'accident. Selon l'auteur, ces explications tendent à influencer l'attitude vis-à-vis de la sécurité et l'adhésion aux campagnes de sécurité.

La présente étude vise à mettre en évidence la façon dont les ouvriers et les contremaîtres d'une entreprise roumaine perçoivent les risques et expliquent les accidents du travail de leur usine. Dans cette étude, nous suggérons que la perception des risques et l'explication causale des accidents du travail sont influencées par de nombreux facteurs, en particulier par l'ancienneté des salariés dans l'entreprise ainsi que par leur position hiérarchique.

### **Ancienneté et explication des accidents**

Dans la présente étude, nous considérons l'ancienneté en entreprise comme la somme des expériences vécues par les individus lors de leur apprentissage organisationnel. L'ancienneté fait ici référence à l'ensemble des connaissances accumulées par les salariés tout au long de leur expérience professionnelle. Celles-ci sont systématiquement mobilisées afin d'éclairer la perception des risques et des accidents de travail.

Dans la littérature psychologique préoccupée par le processus d'apprentissage via l'expérience, nous avons retrouvé un grand nombre de travaux empiriques qui ont mis en évidence le fait que l'expérience a comme effet principal l'augmentation du taux d'apprentissage. Par exemple, l'accumulation d'expérience en production a tendance à diminuer les coûts dans la production d'automobiles (Argote & Epple, 1990, cité par

Sullivan & Haunschild, 2002). Certains travaux récents (Lapre, Mukherjee & Van Wassenhove, 2000, cités par Sullivan & Haunschild, 2002) ne mettent pas l'accent sur la réduction de coûts ou l'augmentation de productivité, mais sur les autres effets de l'apprentissage comme l'augmentation de la qualité des produits et de la relation avec les clients.

En partant de ces études, nous décrivons le rapport entre l'expertise (comme conséquence de l'ancienneté) et la perception des risques et l'explication des accidents. Plusieurs études établissent qu'experts et profanes semblent avoir des vues divergentes et parfois opposées des causes des accidents et de leur prévention (Fiorino, 1989). Ils valorisent différemment les éléments de la situation (Slovic, Flynn, & Layman, 1991). Les experts se servent de méthodes quantitatives et probabilistes pour évaluer et comparer les risques, généralement pris hors de leur contexte social et culturel. Les non-spécialistes prennent les sources dans des contextes culturels et de groupe.

Par exemple, Kouabenan (1996 ; 2002) étudie l'effet de l'expérience de la conduite sur la perception des risques et l'explication des accidents. En examinant l'effet de l'expérience de la conduite sur les représentations des risques et l'explication des accidents, il ne note pas de différence notable sur un grand nombre d'aspects, entre novices et participants expérimentés (fréquence et gravité des accidents, place des accidents dans la mortalité générale, etc.). Cependant, les novices (0-2 ans de conduite), mais aussi les conducteurs expérimentés (plus de 16 ans de conduite), font plus d'attributions à la fatalité et à autrui que les participants ayant une expérience de conduite moyenne (entre les deux). Cette tendance des participants expérimentés à faire des attributions externes a été trouvée dans un tout autre domaine par Mitchell et Kalb (1982). Le fait que les personnes expérimentées font des explications externes peut cacher une tendance défensive ou une confiance exagérée en ses propres capacités, un optimisme irréaliste ; tandis que le fait que les novices aient des croyances fatalistes et des attributions causales plus externes, peut s'expliquer par leur ignorance des risques de la route, mais aussi des actions possibles pour les éviter ; en somme par le faible sentiment de contrôle entretenu par cette ignorance. En outre, les résultats montrent que les novices et les expérimentés prennent plus de risques que les sujets ayant

une expérience moyenne. La plus grande prise de risque des novices peut trouver son explication dans leur plus grande ignorance des règles de la circulation, ou dans le fait, sans doute, qu'ils sous-estiment les risques et surestiment leur propre habilité à y faire face (Brown & Groeger, 1988; Rumar, 1988; Slovic et al., 1978; Svenson, 1981). Par contre, le fait que les sujets expérimentés semblent fatalistes et prennent beaucoup de risques pourrait s'expliquer d'une part, par une forte représentation dans ce groupe, des conducteurs professionnels dont on sait par ailleurs qu'ils sont très fatalistes (Kouabenan, 1998). Cela peut refléter aussi la manifestation d'un biais d'optimisme ou d'une illusion de contrôle par lequel les sujets expérimentés se persuadent qu'ils sont eux suffisamment plus habiles que la moyenne des gens à éviter les accidents. Une étude de Salminen (1992) dans le domaine des accidents du travail conclut que les travailleurs expérimentés ont tendance à sous-estimer les risques familiers de leur travail.

Par ailleurs, Kouabenan et al. (2003 ; 2007) observent que les personnes ayant une grande ancienneté dans la fonction tendent à sous-estimer la perception du risque pour soi, alors que l'expérience d'un accident ou d'une contamination antérieure tend au contraire à éveiller cette perception.

Ce qu'on peut dire de ces résultats, c'est que les experts et les novices ont des perceptions différentes des causes des accidents, même si les résultats ne sont pas toujours clairs. Peu d'études sont faites concernant le lien entre l'ancienneté et l'explication des accidents du travail. La présente étude vient donc à point nommé. Il importe en effet d'affiner cette connaissance afin d'aider à améliorer le processus de prévention et de management des accidents en développant des programmes de prévention personnalisés et adaptés au niveau d'expertise et à la catégorie socioprofessionnelle de l'individu.

### **Position hiérarchique et accidents**

Un de nos objectifs de recherche est de montrer la place de la position hiérarchique dans l'explication des accidents, variable déjà explorée dans plusieurs études antérieures. Par exemple, Kouabenan (1982, 1985) a exploré l'effet de cette variable sur les explications dans une étude sur l'attribution des causes des accidents chez un groupe d'agents des télécommunications françaises.

Il a demandé aux ouvriers d'expliquer les types d'accidents le plus souvent rencontrés dans leur travail et de décrire un accident dans lequel ils ont été impliqués. L'analyse des résultats pour chaque niveau hiérarchique a mis en évidence que les superviseurs attribuent l'accident aux facteurs qui impliquent les subordonnés (manque d'expérience et d'attention, manque de connaissances des règles de protection, violation des règles de protection, etc.) et que les ouvriers ont tendance à attribuer les accidents à des facteurs externes liés à l'organisation et aux conditions de travail, défauts matériels, outils défectueux, à la malchance, etc.. Des résultats similaires ont été trouvés par plusieurs auteurs et dans des contextes variés (Hamilton, 1986 ; Dejoy, 1987 ; Brickman et al., 1975, Gyekye & Salminen, 2004, etc.). C'est le cas du résultat observé par Kouabenan et al. (2001) dans une entreprise de production et de distribution d'électricité et dans une station de ski. La position hiérarchique des individus apparaît comme un facteur déterminant des explications naïves (internes ou externes) des accidents. Les personnes avec une position hiérarchique supérieure attribuent davantage les accidents à des facteurs qui relèvent du rôle causal de la victime subalterne ou à des caractéristiques qui lui sont propres. Leurs résultats confirment le fait que les attributions défensives des accidents sont liées à la position hiérarchique de l'individu dans l'organisation.

Sur un tout autre plan, Beauvois et Dubois (1988) observent que les étudiants avec un statut social plus élevé font davantage d'attributions internes que les étudiants avec un statut social plus bas. Selon les auteurs, les individus utilisent la valeur intrinsèque des explications internes pour donner crédit aux groupes auxquels ils appartiennent, ou pour créditer un groupe avec un statut social plus élevé. Les résultats de Kouabenan et al. (2001) ont été interprétés dans ce sens.

Même si l'effet de la position hiérarchique et du statut social sur les explications causales naïves semble aujourd'hui plus ou moins bien établi, il importe de l'examiner encore dans des contextes culturels différents comme celui de la Roumanie. Observe-t-on le même effet dans les entreprises roumaines, qui ont été pendant longtemps dominées par une culture héritée du modèle communiste ?

## Contexte, objectifs et hypothèses de l'étude

La présente étude a eu pour cadre une entreprise roumaine spécialisée dans la modélisation de l'aluminium. Les conditions de travail paraissent difficiles pour les employés : présence d'un haut niveau de bruit, toxicité des produits utilisés, exposition à des matériaux dangereux pour l'individu, durée prolongée du travail (heures de travail supplémentaires pour les employés), etc. Au moment de l'étude (2005), l'entreprise et ses employés traversaient une situation de changement organisationnel qui implique une réorganisation de la direction générale (changement des directeurs) et un renouvellement technologique. Compte tenu de l'augmentation du nombre des accidents et des victimes, surtout dans le secteur de la transformation de l'aluminium, et suite à la modification des règles de sécurité imposées par la Commission Européenne, la direction de la société accepte de s'engager dans la présente étude.

L'Institut Territorial du Travail a établi les statistiques concernant le nombre d'accidents de travail de la région d'Olt (la région dans laquelle est située l'usine qui a participé à cette étude). Pendant l'année 2005, dans la région d'Olt, 78 accidents du travail ont été enregistrés. Parmi ces accidents, 11 se sont soldés par la mort de la victime. Par rapport au nombre d'accidents du travail dans la région d'Olt, l'usine observée se situe au deuxième rang avec 10% de l'ensemble des accidents de la région (Mitran, A, 2006). Nous présentons dans le tableau 2 ci-dessous, le nombre des personnes victimes d'accidents du travail ainsi que le pourcentage d'accidents du travail dans la région d'Olt en Roumanie de 2003 à 2005.

**Tableau 2.** Accidents du travail de 2003 à 2005 dans la région d'Olt en Roumanie (source : Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille, Roumanie)

	Nombre des personnes accidentées		Accidents collectifs du travail
	Total	Mortels	
2003	75	2	-
2004	87	3	-
2005	79	11	-

Ces différents éléments statistiques ainsi que la dureté des conditions de travail

dans cette entreprise, nous ont encouragé à nous engager dans une étude portant sur la perception des risques et l'explication des causes des accidents par les salariés de cette entreprise. Nous nous proposons notamment de montrer à travers cette étude, comment la position hiérarchique et l'ancienneté peuvent affecter la perception des risques et l'explication naïve des accidents. Nous partons du fait que dans l'explication des accidents, les sujets sont influencés non seulement par des variables objectives (le contexte de l'accident, sa gravité) mais aussi par des variables subjectives liées aux caractéristiques individuelles comme l'ancienneté en entreprise et le statut socioprofessionnel.

L'étude présentée dans cet article vise en effet à identifier et à mesurer l'influence que les variables subjectives comme l'ancienneté en entreprise et le statut socioprofessionnel peuvent avoir sur la perception des risques et l'explication causale des accidents de travail en milieu industriel. Les recherches antérieures (Kouabenan, 1999 ; 2000) indiquent que le statut socioprofessionnel et l'ancienneté sont des variables qui influencent la perception des risques et l'explication des accidents. C'est pourquoi, nous avons trouvé pertinent d'étudier la perception des risques et l'explication des accidents chez les ouvriers et les contremaîtres de cette usine roumaine afin de déterminer s'il y a des similitudes ou des différences par rapport aux résultats obtenus précédemment et de proposer des mesures de prévention.

Nous nous attendons à ce que : 1) les contremaîtres imputent l'accident davantage à des éléments internes aux subalternes (inattention, non respect des règles de sécurité, inexpérience et que les ouvriers l'imputent davantage à des facteurs externes relevant de la responsabilité de cadre ou de l'entreprise) ; 2) les ouvriers font davantage d'attributions causales fatalistes que les contremaîtres ; 3) les ouvriers peu expérimentés font plus d'attributions causales externes que les ouvriers très expérimentés ; et 4) les ouvriers avec une ancienneté moins élevée (moins de 15 ans en entreprise) adhèrent plus aux croyances fatalistes que les ouvriers ayant une plus grande ancienneté (plus de 15 ans dans l'entreprise).

## Méthode

### Participants

Les participants à l'étude font partie des deux départements de l'usine les plus

exposés aux risques d'accidents du travail. Tous les membres de ces deux départements ont répondu à notre questionnaire. Le nombre total des participants est de 114 hommes, soit, dont 30 contremaîtres et 84 ouvriers. 23,7% ont moins de 15 ans d'ancienneté et 76,3% ont plus de 15 ans d'ancienneté. Le choix des participants a été réalisé de commun accord avec le directeur des ressources humaines de l'entreprise. Les tableaux 3 à 5 présentent la distribution des participants en fonction de l'âge, de l'ancienneté et de la position hiérarchique.

**Tableau 3.** Nombre et pourcentage des participants en fonction de l'âge

Age	Nombre	Pourcentage
27 – 42 ans	40	35.1
42 – 57 ans	74	64.9

**Tableau 4.** Nombre et pourcentage des participants en fonction de la position hiérarchique

Position hiérarchique	Nombre	Pourcentage
Contremaîtres	30	26.3
Ouvrier s	84	73.7

**Tableau 5.** Nombre et pourcentage des participants en fonction de l'ancienneté en entreprise

Ancienneté	Nombre	Pourcentage
Moins de 15 ans	27	23.7
Plus de 15 ans	87	76.3

#### Matériel et procédure

Nous soumettons aux participants, sur leur lieu de travail, un questionnaire (traduit en roumain) qui permet de mettre en évidence la perception des risques et l'explication des accidents auprès d'ouvriers et de contremaîtres roumains. La version complète de ce questionnaire contient plus de 40 items relatifs à la perception des risques et des causes des accidents, l'estimation des risques les plus fréquents, la mesure des croyances fatalistes, des informations concernant les participants (position hiérarchique (contremaître versus ouvrier), ancienneté en entreprise (0-15 ans versus plus de 15 ans), etc.

Le questionnaire a été développé à partir de l'échelle des attributions causales développée par Kouabenan (1996), ainsi que son échelle d'attributions causales fatalistes et de la liste de 13 items concernant les risques

auxquels les interviewés peuvent être exposés (Kouabenan, 1998). L'échelle d'attributions causales fatalistes (1998) vise plusieurs facteurs susceptibles d'intervenir dans la perception des risques et l'explication des accidents du travail. Elle est constituée d'items décrivant des situations et des croyances populaires exprimant un certain degré de fatalisme et pour lesquelles les sujets doivent exprimer leur niveau d'accord ou de désaccord. Parmi les items de cette échelle nous retrouvons : « les accidents sont dus à la malchance », « voir un corbillard lorsqu'on est en voiture est un mauvais signe », etc. Nous demandons aux participants d'indiquer leur opinion vis-à-vis de ces affirmations en cochant le chiffre correspondant à leur réponse : cinq possibilités de réponse sont offertes allant de 1=tout à fait d'accord à 5=pas du tout d'accord.

Une autre partie de ce questionnaire est constituée par une échelle d'attributions causales développée par Kouabenan (1996) et comprenant 21 items concernant les causes les plus déterminantes des accidents du travail, comme par exemple : la fatigue, le non respect ou la méconnaissance des mesures et consignes de sécurité, le rythme de travail, le mauvais état ou l'inadaptation des appareils et des machines, etc. A partir de cet outil, les participants sont invités à estimer les causes les plus déterminantes des accidents du travail dans leur entreprise (sur une échelle de type Likert allant de 1 à 5).

Dans la dernière partie du questionnaire, nous avons inclus 13 items concernant les risques auxquels les interviewés peuvent être exposés (Kouabenan, 1998). Les participants sont là aussi sollicités pour estimer la fréquence relative (sur une échelle de 1 à 5) des risques auxquels ils pensent éventuellement être exposés dans leur vie quotidienne : les accidents du travail, les agressions dans la rue, les accidents de la route, le chômage, les maladies cardiaques, les accidents du travail, les accidents de la route, etc.

#### Résultats

##### Croyances fatalistes

Dans sa variante initiale, l'échelle d'attributions fatalistes de Kouabenan (1996) contenait onze items, mais suite au calcul de l'indice de fiabilité d'alpha Cronbach (0.69) nous avons décidé d'enlever les deux items qui corrélaient le moins avec les autres items de l'échelle : l'item qui mesure la malchance

(0.19) et l'item relatif à la consultation d'un voyant afin d'éviter l'accident (0.16). Les neuf items retenus donnent à notre échelle une valeur pour l'alpha de Cronbach égale à 0.71, de sorte que notre nouvelle échelle discrimine

mieux les attributions fatalistes des individus. Le tableau 6 décrit les moyennes et l'écart-type pour chaque item de l'échelle d'attributions fatalistes.

**Tableau 6.** L'échelle des attributions fatalistes, M=moyenne, ET=écart type

Dimension	Contenu de la dimension	M	ET
1. Conspiration	Quand il vous arrive un accident, c'est parce que quelqu'un vous voulait du mal	3.94	1.16
2. Mystère	Bien souvent l'accident du travail est un phénomène inexplicable	3.68	1.21
3. Médailles et mascottes	Il existe aujourd'hui des médailles et des fétiches qui protègent effectivement contre les accidents	3.45	1.25
4. Chat noir	En se rendant au travail en voiture, si un chat noir traverse devant vous, vous devez redoubler de vigilance	3.33	1.25
5. Votre tour	Si c'est votre tour d'avoir un accident, vous n'y échapperez pas	3.32	1.37
6. Autrui	La plupart des accidents auxquels on est exposé au travail sont provoqués par les autres	3.29	1.10
7. Transgression	Lorsque vous enfreignez un interdit de votre coutume, vous vous exposez à un accident	3.25	1.10
8. Voir un corbillard	Voir un corbillard lorsqu'on est en voiture est un mauvais signe	3.19	1.18
9. Génies	Il existe des génies malfaisants qui provoquent les accidents	3.14	1.19

Globalement, les moyennes indiquent un niveau faible d'adhésion aux croyances fatalistes par les contremaîtres et les ouvriers de cette usine roumaine. Les items fatalistes qui suscitent le plus d'adhésion sont dans l'ordre les croyances concernant : 1) les génies (m=3,14), 2), la vue d'un corbillard (m=3,19), la transgression des règles (m=3,25), 4) autrui (m=3,29).

### Perception des risques

Le Tableau 7 indique la moyenne et l'écart type de perception des risques auxquels les contremaîtres et les ouvriers peuvent être exposés (échelle de 1 = très important à 5 = pas du tout important).

**Tableau 7.** Risques auxquels les participants peuvent être exposés, M=moyenne, ET=écart type

Risques	Contremaîtres		Ouvriers		t	p
	M	ET	M	ET		
Les maladies cardiaques	2.67	1.67	2.82	1.37	-0.45	0.65
Le SIDA	3.47	1.50	3.80	1.38	-1.10	0.29
<b>Les accidents du travail</b>	<b>2.10</b>	<b>1.18</b>	<b>2.94</b>	<b>1.22</b>	<b>-3.27</b>	<b>0.001</b>
Les agressions dans la rue	2.77	1.25	2.86	1.16	-.35	0.72
Le cambriolage	3.27	0.98	3.11	1.09	0.71	0.48
Le chômage	2.57	1.43	2.54	1.07	0.10	0.91
<b>Les accidents de la route</b>	<b>2.10</b>	<b>1.12</b>	<b>2.55</b>	<b>1.00</b>	<b>-2.03</b>	<b>0.04</b>
L'alcoolisme	3.30	1.49	3.77	1.21	-1.73	0.08
Le suicide	4.33	0.96	4.19	1.25	0.64	0.52
La guerre	4.00	1.11	4.02	1.31	-0.09	0.92
<b>La pollution</b>	<b>1.90</b>	<b>0.99</b>	<b>3.32</b>	<b>1.40</b>	<b>-5.99</b>	<b>0.0001</b>
Les noyades	4.00	1.17	3.79	1.22	0.83	0.40
La dictature politique	3.77	1.38	3.68	1.48	0.28	0.77

Les risques perçus comme étant très probables pour eux par les salariés sont la pollution (m=1,90), les accidents de la route (m=2,10), les accidents du travail (m=2,10), le

chômage (m=2,57), les maladies cardiaques (m=2,67), les agressions dans la rue (m=2,77). Les risques perçus comme étant très peu probables pour eux sont dans l'ordre : le

suicide (m=4,33), les noyades (m=4,00), la guerre (m=4,00), la dictature politique (m=3,77), le SIDA (m=3,47), le cambriolage (m=3,27). D'une manière générale, il ya peu de différences entre les perceptions des contremaîtres et celles des ouvriers. Les seuls désaccords portent sur la perception des accidents du travail ( $t(112)=-3,27, p<.001$ ), des accidents de la route ( $t(112)=-2,03, p<.06$ ) et celle de la pollution ( $t(112)=-5,99, p<.001$ ). Les ouvriers estiment tous ces risques moins importants et probables que les contremaîtres.

Nous présentons dans les parties qui suivent, les résultats concernant la validation de nos hypothèses en examinant les attributions causales et les attributions fatalistes des accidents en fonction de la position hiérarchique et de l'ancienneté en entreprise. L'analyse statistique a consisté dans le calcul d'un score d'internalité pour les attributions causales faites par les contremaîtres et les ouvriers et en un test t pour des échantillons indépendants. Rappelons que les items concernant les attributions causales des accidents sont codés de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord). Pour déterminer le score d'internalité, nous avons recodé ces items en deux catégories : les attributions causales internes et les attributions causales externes. Exemples d'attributions causales internes : « le manque de formation ou la formation insuffisante des opérateurs », « la fatigue », « le stress physique », « la mauvaise humeur », etc.. Pour les attributions externes, nous pouvons citer : « le climat de travail », « la mauvaise cohésion de l'équipe de travail », « le manque d'intérêt ou de sensibilisation des cadres pour les problèmes de sécurité », « l'exposition aux intempéries », « le rythme du travail, la pression du temps », « l'inexistence des moyens de protections », etc.. Une fois les deux catégories constituées, nous calculons le score d'internalité en utilisant la formule suivante : somme des scores d'attributions internes moins la somme des scores d'attributions externes.

### Explication des accidents selon la position hiérarchique

Le tableau 8 présente les moyennes de score d'internalité pour l'attribution des accidents en fonction de la position hiérarchique :

**Tableau 8.** Le score d'internalité en fonction de la position hiérarchique, M=moyenne, ET=écart type

	Score d'internalité	
	M	ET
Ouvrier	-0.245	0.62
Contremaître	-0.244	0.50

L'analyse des résultats, à travers le score d'internalité, montre que les contremaîtres et les ouvriers font le même type d'attributions, notamment des attributions majoritairement externes des accidents. Le test t pour échantillons indépendants montre que la différence entre les attributions des contremaîtres et celles des ouvriers n'est pas significative ( $t(112) = 0.01, p=.098$ ).

En ce qui concerne les attributions fatalistes faites par les contremaîtres et les ouvriers, nous avons obtenu les résultats suivants (cf. tableau 9):

NB.: Vu que l'échelle utilisée va de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), plus le score obtenu est petit, plus l'adhésion aux croyances fatalistes est forte.

**Tableau 9.** Attributions fatalistes des accidents en fonction de la position hiérarchique, M=moyenne, ET=écart type

	Attributions fatalistes	
	M	ET
Ouvriers	3.14	0.53
Contremaîtres	3.90	0.43

Nous constatons sur le tableau 9 que les contremaîtres (m=3.90) font moins d'attributions fatalistes des accidents que les ouvriers (m=3.14). Cette différence est significative ( $t(112) = 7.00, p=0.001$ ). Nous reviendrons dans la discussion sur ce résultat apparemment conforme aux observations antérieures (Kouabenan, 1985 ; 1998).

### Explication des accidents selon l'ancienneté en entreprise

Les employés perçoivent-ils de la même manière les accidents du travail selon leur ancienneté? Les employés anciens attribuent-ils les causes des accidents de la même manière que les employés moins anciens? Afin d'étudier si les employés anciens et ceux ayant récemment intégré la société font des attributions causales différentes, nous avons regroupé en deux catégories (causes internes et causes

externes) les causes les plus déterminants des accidents du travail, comme indiqué précédemment. Nous calculons ensuite les scores moyens d'internalité en appliquant la formule mentionnée déjà plus haut. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau 10.

NB.: L'échelle utilisée allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), plus le score obtenu est petit, plus l'adhésion aux croyances fatalistes est forte.

**Tableau 10.** Le score d'internalité en fonction de l'ancienneté, M=moyenne, ET=écart type

	Score d'internalité	
	M	ET
Moins anciens	-0.22	0.69
Anciens	-0.25	0.55

L'analyse de ces résultats montre que les salariés plus anciens font moins d'attributions fatalistes des accidents que les moins anciens. Mais la différence des scores n'est pas significative ( $t(112) = 0.14$ ,  $p=0.88$ ). Ce résultat peut être expliqué par un biais induit par l'échelle prise pour distinguer l'ancienneté : moins de 15 ans et plus de 15 ans est une échelle trop large pour être discriminante.

Nous présentons enfin l'analyse comparative des attributions causales fatalistes faites par les salariés anciens et moins anciens (tableau 11) :

NB.: Vu que l'échelle utilisée va de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), plus le score obtenu est petit, plus l'adhésion aux croyances fatalistes est forte

**Tableau 11.** Attributions fatalistes des accidents en fonction de l'ancienneté en entreprise  
M=moyenne, ET=écart type

	Attributions fatalistes	
	M	ET
Moins anciens	3.15	0.55
Anciens	3.39	0.62

Nous observons que les employés moins anciens font plus d'attributions fatalistes des accidents ( $m=3.39$ ) que les employés plus anciens ( $m=3.15$ ). La différence est tendanciellement significative ( $t(112) = -1.90$ ,  $p=0.06$ ). L'ancienneté en entreprise apparaît donc comme un facteur susceptible d'expliquer

la divergence observée dans la perception des accidents comme dus à la fatalité.

## Discussion et conclusion

Les résultats de la présente étude montrent que sur un ensemble de 13 risques soumis à leur évaluation, les trois risques estimés par les participants comme étant les plus importants sont la pollution, les accidents du travail et les accidents de la route. Ces risques perçus comme étant les plus menaçants sont le plus souvent rencontrés dans le contexte de travail de l'usine observée. En effet, les ouvriers et les contremaîtres de cette usine travaillent dans un environnement très exposé aux risques de pollution. Certes, les conditions du travail dans cette usine se sont améliorées depuis quelques années, la direction ayant fait des efforts pour remplacer les anciennes machines plus polluantes. Cependant, le risque de pollution (tant pour les salariés que pour les habitants de la ville qui abrite l'usine) existe encore ainsi que les risques de maladies cardiaques (classées au 5<sup>e</sup> rang des risques) qui dérivent de ces conditions de travail. Les conditions de travail sont telles que les salariés craignent aussi d'être exposés aux risques d'accidents de travail. Les accidents du travail ne semblent pas susciter assez l'attention de la direction. Au nombre des conditions de travail potentiellement accidentogènes, on peut citer le nombre d'heures de travail qui reste très élevé dans cette entreprise et est source de fatigue et d'une baisse de vigilance préjudiciables à la sécurité. La Roumanie occupe la troisième place en Europe par rapport au nombre d'heures de travail par semaine avec 41,1 heures par semaine (Source : Enquête sur les heures de travail réalisée en 2007 par le journal « Evenimentul Zilei»). Notons que d'une manière générale la perception des risques par les ouvriers et les contremaîtres est dans l'ensemble homogène à l'exception de ces trois facteurs (pollution, accidents du travail, accidents de la route) qui sont estimés comme plus importants et probables par les contremaîtres que par les ouvriers.

Lorsqu'il s'agit d'expliquer les accidents qui surviennent en général dans leur entreprise, il n'y a pas d'effet de la position hiérarchique. Les contremaîtres et les ouvriers font les mêmes types d'attributions, en l'occurrence ici des attributions majoritairement externes. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant quand on sait que les

contremaîtres dont la position d'intermédiaire entre la direction de l'organisation et les ouvriers subalternes est parfois ambiguë, sont d'abord et avant tout des ouvriers qui ont été promus. Ils se sentent en général plus proches des ouvriers que des cadres et de la direction. Il peut donc être compréhensible qu'ils fassent des attributions causales proches de celles des ouvriers, souvent victimes des accidents pour lesquels les contremaîtres sont parfois très concernés. D'où certainement la tendance défensive à des explications externes au même titre que les ouvriers. Même si les contremaîtres ont une position hiérarchique supérieure à celle des ouvriers, ils adoptent un comportement de protection de leurs subordonnés en faisant des attributions causales externes. C'est pourquoi, ils considèrent, comme les ouvriers que les causes responsables des accidents sont de nature externe : travailler dans des positions anormales ou des situations inhabituelles, l'inexistence des moyens de protection, la mauvaise organisation du travail, etc. En somme, par de telles attributions, les contremaîtres, de même que les ouvriers, essaient de s'auto-protéger face à la hiérarchie. Cette proximité contremaîtres-ouvriers dans les explications n'a cependant pas toujours été retrouvée (Kouabenan, 1999) ; ce qui tend à corroborer l'ambiguïté de la position de contremaître partagée entre une identification aux cadres et une identification aux ouvriers.

Par contre, lorsqu'on considère les attributions fatalistes, on observe que les ouvriers font significativement plus d'attributions causales fatalistes que les contremaîtres. Comme nous l'avions mentionné plus haut, ce résultat semble conforme à ceux trouvés antérieurement. En effet, les études (Kouabenan, 1985 ; 1998) montrent en général que les individus dans une situation hiérarchique élevée font moins d'attributions fatalistes que les individus qui occupent une position subalterne. Nous pensons que cette différence de résultats peut être due à un manque d'expérience et à une connaissance plutôt faible des accidents du travail et leurs causes potentielles.

Concernant le rôle de l'ancienneté dans l'explication des accidents, nous avons pu constater que les salariés les moins anciens font davantage d'attributions causales fatalistes que les plus anciens. Ce résultat peut être expliqué, comme les précédents, par le fait que les salariés moins anciens manquant d'expérience, n'ont qu'une

connaissance très faible des causes des accidents et donc un faible sentiment de contrôle. Cela peut également être expliqué par un besoin de se protéger contre un blâme éventuel. Pour ce faire, ils attribuent davantage les accidents à des facteurs externes incontrôlables, en l'occurrence des facteurs mystico-religieux, qu'à des facteurs liés au rôle causal des individus eux-mêmes ; ils croient davantage que les plus anciens à des phénomènes inexplicables. Ce résultat est consistant avec le fait que ce sont encore les salariés les moins anciens qui font aussi davantage d'attributions externes des accidents que les salariés plus anciens. Il y a comme chez les moins anciens une négation du rôle personnel dans la survenue de l'accident ou dans la possibilité de l'éviter. Ces croyances fatalistes et de déni du rôle individuel dans la survenue des accidents sont néfastes car elles déresponsabilisent, incitent à ne pas être actifs et à ne pas s'engager activement dans les actions de prévention. Ce résultat demeure quand même surprenant dans la mesure où on pourrait s'attendre à ce que les jeunes soient plus instruits et donc adhèrent moins aux croyances fatalistes.

L'ensemble des résultats de cette étude, montrent une tendance nette des ouvriers et des contremaîtres à préférer les explications externes aux explications internes. Ajouté à cela, l'attitude fataliste des plus jeunes interpelle aussi. Il importe donc d'engager une action d'information et de sensibilisation des salariés aux risques du travail et sur les moyens de les éviter, de les faire participer à des analyses d'accidents pour qu'ils voient les limites des croyances fatalistes et des attributions externes, en leur montrant la complexité des situations d'accident et l'imbrication des facteurs externes et internes. Il convient également d'engager une action sur les conditions de travail qui, sur la durée, tendent à créer une tendance au fatalisme car les salariés de cette entreprise qui craignent aussi d'être licenciés, finissent par se faire une raison et par les accepter comme un moindre mal ou une fatalité. Rappelons que les salariés de cette entreprise craignent aussi le chômage qui occupe la 4<sup>e</sup> place dans leur estimation des risques (voir tableau 7).

### Limites de la recherche

Notons pour terminer que cette étude comporte des limites. D'abord, le manque d'effet assez net de l'ancienneté sur les attributions causales peut être dû au fait que

---

notre échelle d'ancienneté était trop large et grossière. En effet, nous avons fait seulement deux catégories, les moins de 15 ans et les plus de 15 ans. Cela peut introduire des biais dans les analyses. En effet, il n'est pas impossible que les salariés de 10 à 14 ans réagissent de la même manière que les salariés de plus de 15 ans. De même, il y a peut-être une vision très différente entre des salariés ayant 2 ou 5 ans d'ancienneté et des salariés ayant 10 ou 14 ans d'ancienneté. Il serait bon à l'avenir d'affiner cette échelle et de faire des classes d'ancienneté moins éclatées.

Par ailleurs, nous n'avons pas développé le questionnaire en partant de la réalité industrielle roumaine. Les contremaîtres et les ouvriers n'ont pas été engagés dans la construction du questionnaire. Nous avons repris et adapté les échelles d'attribution causale et d'attributions fatalistes des accidents de Kouabenan (1996 ; 1998 ; 2002). Ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi. Seulement, le temps était trop court pour mieux les tester et les compléter.

De plus, en raison du nombre relativement restreint de personnes interviewées, certaines analyses n'ont pu être réalisées. Il serait intéressant de répéter l'étude sur un plus grand nombre de salariés.

Enfin, même si les résultats de notre recherche révèlent l'existence de relations entre les variables subjectives et la perception et l'explication des accidents, nous sommes conscients du fait que cette recherche n'a pas pris en compte toutes les différences qui existent entre les perceptions des contremaîtres et des ouvriers, ainsi que celles relatives aux explications qu'ils peuvent attribuer à ces accidents. Nous avons néanmoins obtenu des résultats plutôt conformes aux recherches existantes portant sur les explications des accidents (Kouabenan, 1996, 1998, 1999), même si les différences ne sont pas toujours fortement significatives. Les recherches de Kouabenan (1996, 1998) montrent en effet que les ouvriers attribuent les causes d'un accident davantage à des facteurs externes à l'individu qu'à des facteurs internes. Afin de mieux cerner les différences d'attribution entre les contremaîtres et les ouvriers dans le contexte industriel roumain, nous pensons que des recherches similaires doivent être mises en œuvre à la fois sur un échantillon plus grand et avec des niveaux hiérarchiques plus différenciés ou contrastés.

## Résumé

*Le présent article examine l'attribution causale des accidents par des employés d'une entreprise roumaine en fonction de leur statut professionnel et de leur ancienneté au sein de l'entreprise. Nous montrons, à travers cette étude comment les ouvriers et les contremaîtres perçoivent les risques et se représentent les causes des accidents de travail. Les participants à l'étude, au nombre de 114 employés, dont 30 contremaîtres et 84 ouvriers, sont issus des départements de l'usine observée les plus exposés aux risques d'accidents de travail. Nous nous sommes appuyés sur l'échelle des attributions causales fatalistes élaborée par Kouabenan (1998) ainsi que sur son échelle de perception des risques et d'explication causale des accidents (Kouabenan, 1996), tout en tenant compte du contexte roumain du travail et des conditions propres à l'entreprise participant à l'étude. Dans l'ensemble, les salariés perçoivent bien les risques présents dans leur environnement de travail (pollution, accidents du travail, accidents de la route). Il n'y a pas d'effet net de la position hiérarchique sur les explications causales, contremaîtres et ouvriers faisant plus d'explications externes qu'internes. Par contre, les ouvriers adhèrent davantage aux croyances fatalistes que les contremaîtres. De même, l'ancienneté dans l'entreprise n'influence pas les attributions causales des accidents, mais influence l'adhésion aux croyances fatalistes, dans la mesure où les salariés moins anciens font plus d'attributions fatalistes que les salariés ayant une plus grande ancienneté. Les résultats obtenus dans le contexte roumain confirment dans une certaine mesure les travaux antérieurement réalisés (Kouabenan, 1996 ; Beauvois & Dubois 1988 ; Yeray & Oskelys, 2001). Les conclusions et les différentes mesures de prévention possibles à partir des observations réalisées et des résultats obtenus sont présentées.*

**Mots-clé:** *accident, perception du risque, fatalisme, attributions causales, statut socioprofessionnel, position hiérarchique, ancienneté*

References

- Beauvois, J.L., Dubois, N. (1988). The norm of internality in the explanation of psychological events. *European Journal of Social Psychology*, 18, 299-316.
- Bradley, G.W. (1978). Self serving biases in the attribution process: A re-examination of the fact or fiction question. *Journal of Personality and Social Psychology*, 36, 56-71.
- Brickman, P., Ryan, K., & Wortman (1975). Causal chains: Attribution of responsibility as a function of immediate and prior causes. *Journal of Personality and Social Psychology*, 32, 1060-1067.
- Brown, I.D., & Groeger, J.A. (1988). Risk perception and decision taking during the transition between novice and experienced driver status. *Ergonomics*, 31, 585-597.
- Burger, J.M. (1981). Motivational biases in the attribution of responsibility for an accident: A meta-analysis of the defensive attribution hypothesis. *Psychological Bulletin*, 90, 496-512.
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) (2007). Statistiques accidents du travail, [http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/accidents\\_du\\_travail\\_2/accidents\\_du\\_travail\\_2\\_stats\\_gen\\_1.php](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/accidents_du_travail_2/accidents_du_travail_2_stats_gen_1.php)
- Chivu, L. (2006). Downward trend in number of workplace accidents. <http://www.eurofound.europa.eu/ewco/2006/07/RO06070291.html>
- Cuny, X., Gaillard, I. (2003). Les risques professionnels aujourd'hui : problèmes actuels, perspectives et orientations méthodologiques. In Kouabenan, D.R. & Dubois, M. (Eds). *Les risques professionnels : évolution des approches, nouvelles perspectives* (p25-36). Toulouse : Octarès.
- Dejoy, D.M. (1987). Supervisor attributions and responses for multicausal workplace accidents. *Journal of Occupational Accidents*, 9, 213-223.
- Evenimentul Zilei, (2007). Enquête sur les heures de travail en Europe, [www.expres.ro](http://www.expres.ro),
- Fiorino, D.J. (1989). Technical and democratic values in risk analysis. *Risk Analysis*, 9, 293-299.
- Gyekye, A.S. & Salminen, S. (2004). Causal attributions of Ghanaian industrial workers for accident occurrence. *Journal of Applied Psychology*, 34, 11, 2324-2342.
- Hamilton, V.L. (1986). Chains of command: Responsibility attribution in hierarchies. *Journal of Applied Social Psychology*, 16, 118-138.
- Heider, F. (1958). *The Psychology of Interpersonal Relations*. New York: Wiley.
- Institut National de Recherche et Sécurité (INRS), (2007). Dossier Statistiques 2006. <http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject>
- Jones, E.E., & Davis, K.E. (1965). From acts to dispositions. The attribution process in person perception. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in Experimental Social Psychology*, 2, 219-266. New York : Academic Press.
- Kelley, H.H. (1967). Attribution theory in social psychology. In D. Levine (Ed.), *Nebraska Symposium on Motivation* (192-237). University of Nebraska Press.
- Kelley, H.H., & Michela, J.L. (1980). Attribution theory and research. *Annual Review of Psychology*, 31, 457-501.
- Kelley, H.H., & Michela, J.L. (1980). Attribution theory and research. *Annual Review of Psychology*, 31, 457-501.
- Kouabenan, D.R. & Alladoum, D. (1997). Répercussions psychologiques et socio-économiques d'une situation de non-emploi consécutive à un accident du travail. *Carrièreologie*, Nos. 3/4, 339-360.
- Kouabenan, D.R. (1982). Gravité des conséquences d'un accident et attributions causales. *Psychologie du Travail: Perspectives* 1990, 606-616.
- Kouabenan, D.R. (1985). L'analyse des attributions causales des accidents. *Le travail Humain*, 48, 1-17.
- Kouabenan, D.R. (1996). Rôle du statut social dans l'identification des causes d'accidents. *Psychologie du Travail et des Organisations*, 2, 35-48.
- Kouabenan, D.R. (1998). Beliefs and the perception of risks and accidents. *Risk Analysis, An International Journal*, 18(3), 243-252.
- Kouabenan, D.R. (1999). Explication naïve de l'accident et prévention. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kouabenan, D.R. (2000). Explication ordinaire des accidents, perception des risques et stratégies de protection. *Pratiques Psychologiques*, 1, 85-97.
- Kouabenan, D.R. (2002). Occupation, driving experience, and risk and accident perception. *Journal of Risk Research*, 5, 49-68.
- Kouabenan, D.R., Desrichard, O., Dubois, M., De Gaudemaris, R., Mallaret, M.R., & Scarnato, F., (2003). Du diagnostic épidémiologique à la perception des risques de contamination par le SAMR (staphylocoque doré) en milieu

- hospitalier. In D.R. Kouabenan, & M. Dubois (eds), Les risques professionnels : évolution des approches. Nouvelles perspectives (pp.87-104). Toulouse : Editions Octarès.
- Kouabenan, D.R., Dubois, M., Scarnato, F., De Gaudemaris, R., & Mallaret, M.R. (2007). Methicillin-Resistant Staphylococcus Aureus Risk Perception by Healthcare Personnel in a Public Hospital. *Social Behavior and Personality*, 35 (1), 89-100.
- Kouabenan, D.R., Gilbert, D., Medina, M., Bouzon, F., (2001). Hierarchical position, gender, accident severity and causal attribution. *Journal of Applied Social Psychology*, 31, 3, 553-575.
- Mitchell, T.R., & Kalb, L.S. (1982). Effects of job experience on supervisor attributions for a subordinate's poor performance. *Journal of Applied Psychology*, 67, 181-188.
- Mitran, A. (2006). Industria metalurgica a facut cele mai multe victime in 2005. *Gazeta de Olt*, 3 Mai, 2006.
- Rumar, K. (1988). Collective risk but individual safety. *Ergonomics*, 31, 507-518.
- Salminen, S. (1992). Defensive attribution hypothesis and serious occupational accidents. *Psychological Reports*, 70, 1195-1199.
- Slovic, P., Fischhoff, B., & Lichtenstein, S. (1981). Perceived risk: Psychological factors and social implications. *Proc. R. Soc. Lond. A376*, 17-34.
- Slovic, P., Flynn, J.H., & Layman, M. (1991). Perceived risk, trust and the politics of nuclear waste. *Science*, 254, 1603-1607.
- Sullivan, B., Haunschild, P.R., (2002). Learning from complexity: effects of prior accidents and incidents on airlines learning. *Administrative Science Quarterly*, Dec.
- Svenson, O. (1981). Are we all less risky and more skilful than our fellow drivers ? *Acta Psychologica*, 47, 143-148.
- Yeray, R., Oskelys, V., (2001). An exploratory analysis of safety causal attributions in aircraft dispatch and maintenance departments. <http://www.universidadlaguna.com>.

## D&D Consultants, București

[www.ddconsultants.ro](http://www.ddconsultants.ro)



### Instrumente psihometrice publicate de D&D Consultants / TestCentral

- CPI: California Psychological Inventory (462, 434, 260)
- NPQ: Nonverbal Personality Questionnaire
- FFNPQ: Five-Factor Nonverbal Personality Questionnaire
- SWS: Survey of Work Styles
- STAXI-2: State-Trait Anger Expression Inventory
- FPI: Freiburger Persönlichkeitsinventar (Formele G si R)
- LSI: Learning Styles Inventory
- MLQ: Multifactor Leadership Questionnaire (Forma 5X)
- STAI: State-Trait Anxiety Inventory
- STAI-C: State-Trait Anxiety Inventory for Children
- JVIS: Jackson Vocational Interest Survey

### Instrumente psihometrice în curs de apariție

- AMI: Achievement Motivation Inventory
- ASSET: A Shortened Stress Evaluation Tool